

Ingénieur



Les ingénieurs en agronomie, en agroalimentaire, en foresterie, en construction bois, en environnement, en paysage, mais aussi en génie de l'eau, sont amenés à répondre aux problèmes de nature scientifique, sociale et économique posés par les technologies du vivant, telles que la génétique, la nutrition, l'alimentation, la microbiologie, l'hydrologie, la gestion financière, l'aménagement...



16 établissements forment des ingénieurs agronomes

- 8 écoles publiques d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture : **Agrocampus Ouest, AgroParisTech, Agrosup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, Engees, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.**
- 6 écoles privées d'ingénieurs sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture : **El Purpan, ESA d'Angers, ESB, ISA Lille – Yncréa, Isara-Lyon, UniLaSalle.**
- 2 écoles publiques d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur : **ENSAIA de Nancy, Toulouse INP-ENSAT.**



Formation & diplôme

Durée de la formation en école d'ingénieurs en formation initiale : 3 ou 5 ans (en cas de cycle préparatoire intégré).

Voies de formation : formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements : sciences et outils de l'ingénieur, agrobiosciences (sciences et techniques de l'agriculture, de l'agriculture et de la forêt, de l'alimentation, de l'environnement, ...), sciences économiques, humaines et sociales (management, communication, gestion, éthique, langues vivantes...), ...

Niveau terminal d'études : bac +5.

Nature du diplôme : titre d'ingénieur diplômé, conférant le grade master.

Atouts des grandes écoles : un enseignement de haut niveau en lien avec la recherche ; une proximité avec les entreprises (enseignements professionnels, projets industriels, stages) ; une ouverture sur l'innovation et la création d'activité ou d'entreprise ; une ouverture internationale et multiculturelle (stages à l'étranger, mobilité académique, apprentissage linguistique, accueil d'étudiants étrangers) ; une vie étudiante riche grâce à un milieu associatif dynamique.



Un enseignement de haut niveau en lien avec la recherche.



À chacun sa voie pour entrer en école d'ingénieurs

Un concours « agro » commun aux écoles publiques et des concours spécifiques pour les écoles privées sous contrat

J'ai un bac général	Après une prépa BCPST en 2 ans	Voie A du concours « agro »
	Parcoursup : recrutement post-bac de certaines écoles publiques et concours spécifiques des écoles privées sous contrat	
J'ai un bac technologique	Après une prépa TB en 2 ans	Voie A TB du concours « agro »
	Concours spécifiques des écoles privées sous contrat	
J'ai un bac +2	Avec un BTSA/BTSM/BTS/DUT Et la possibilité de préparer le concours au sein d'une prépa ATS Bio en 1 an	Voie C du concours « agro »
	Avec un diplôme de DUT obtenu l'année de présentation au concours	Voie C2 du concours « agro »
	Avec un BTSA/BTSM/BTS/DUT	Voie apprentissage du concours « agro »
	Concours spécifiques des écoles privées sous contrat	
J'ai un bac +2 ou +3	Avec 120 crédits européens de licence ou une licence pro	Voie B du concours « agro »
	Avec une licence pro	Voie apprentissage du concours « agro »
	Concours spécifiques des écoles privées sous contrat	

Nombre de places par voie au concours « agro » donné à titre indicatif (chiffres de la session 2020) :
A : 968 / A TB : 56 / C : 103 / C2 : 149 / Apprentissage : 214 / B : 178

93,2%

des ingénieurs entrés sur le marché du travail sont en emploi un an après la sortie de l'école

Rémunération moyenne annuelle

33 004 € bruts

La moyenne est calculée pour une activité professionnelle à temps plein en France, salariée ou non (hors volontariat). Les primes et avantages sont pris en compte.

Principaux secteurs d'activité

Industrie agroalimentaire	23%
Service aux entreprises & aux particuliers	17%
Organisations professionnelles agricoles	13%
Commerce, distribution	9%
Développement, aménagement, environnement, paysage	9%

Source : enquête exhaustive réalisée en 2019 par les écoles d'ingénieurs relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur l'insertion professionnelle de leurs diplômés 2017 (principaux résultats un an après la sortie de l'école).

